

ACT
REACT
IMPACT

**Ensemble,
faisons battre
le cœur social
de l'Union
européenne**

Propos introductionnels

L'avenir pour l'Europe... L'Europe pour l'avenir.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

Appeler à un engagement collectif et sans faille en faveur de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux.

À l'heure où les oppositions au principe même d'une Union européenne trouvent un écho de plus en plus retentissant, à l'heure où même les partisans les plus bienveillants à son égard en viennent à douter du sens pris par la construction européenne et parfois de son utilité même, les mutuelles du Groupe VYV et du Groupe Solidaris en appellent à l'urgence d'une Europe du mieux-vivre, d'une Europe des droits sociaux, afin de répondre aux aspirations et aux besoins des quelques 512 millions de citoyens qui la composent.

Les consultations et les rencontres citoyennes sur l'avenir de l'Europe en témoignent : les peuples de l'Union européenne sont, profondément, attachés aux politiques sociales et de santé, aux initiatives pouvant être prises pour leur renforcement, et contestent leur affaiblissement.

Le Socle européen des droits sociaux, acté à Göteborg⁽¹⁾ en 2017, offre une opportunité réelle et concrète de poser de nouveaux fondements. Les vingt principes essentiels qu'il comprend forment un projet pouvant fédérer les citoyens soucieux de voir émerger une « Europe qui protège » au nom du « Triple A Social » avec l'égalité des chances, les conditions de travail équitables, la protection sociale et l'inclusion sociale comme balises.

Nous demeurons intimement convaincus que, pour se donner une chance de réaliser le rêve européen fondé sur la convergence et l'harmonisation par le haut des droits sociaux, les Etats membres et l'Union européenne devront s'appuyer sur toutes les forces vives : les citoyens eux-mêmes, les coupoles européennes de la société civile, les partenaires sociaux, mais aussi sur l'expérience des acteurs sociaux privés non-lucratifs, au premier rang desquels figurent les mutuelles.

Les mutuelles que nous sommes disposent d'un savoir-faire précieux. Elles savent prévenir et protéger les personnes contre les risques de la vie par des solutions solidaires de mutualisation des risques. Elles offrent des soins de qualité, prennent en charge les personnes âgées, en perte d'autonomie et mènent des actions en faveur des personnes en situation de handicap, des jeunes de même que des femmes. Elles font preuve d'innovation pour s'adapter aux nouveaux besoins sociaux. En somme, elles sont un acteur de la protection sociale sur lequel compter.

(1) Les vingt principes clés du Socle européen des droits sociaux - Annexe 1 - Lien URL : https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_fr.

Thierry Beaudet
Président Groupe VYV

Jean-Pascal Labille
Secrétaire général du Groupe Solidaris

Pour faire advenir l'Europe de la cohésion sociale, de la justice sociale et du progrès social, la mise en œuvre effective des droits sociaux constitue le fondement à la base de l'édifice.

Les mutuelles du Groupe Solidaris et du Groupe VYV proposent, à l'occasion des élections européennes, trois dimensions.

1 | ACT

5

L'«État de l'Union» qui résonne comme un appel à la mobilisation.

« Nous posons un certain nombre de faits nécessitant une action »

2 | REACT

13

La position générale à cet égard, avec une ligne directrice « Les compétences, les actions et la plus-value de l'Union européenne en matière de politiques sociales, de santé publique... ».

« Nous soulignons les réactions recueillies et les avancées... et en appelons à un renforcement de celles-ci »

3 | IMPACT

18

Les recommandations au regard des principes du Socle européen des droits sociaux.

« Considérant les principes du Socle européen des droits sociaux, nous proposons un ensemble de recommandations tenant compte des initiatives existantes à développer, de la stratégie à déployer, des moyens, des résultats et de leur monitoring... »

ACT REACT IMPACT

Une situation
nécessitant d'agir

1

Des faits nous permettent de constater que les « embellies » énoncées dans de nombreux discours doivent être nuancées et que des réponses doivent impérativement être apportées.

DES NIVEAUX DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE INQUIÉTANTS.

La cible de sortie de 20 millions de personnes du risque de pauvreté et d'exclusion sociale n'est pas atteinte.

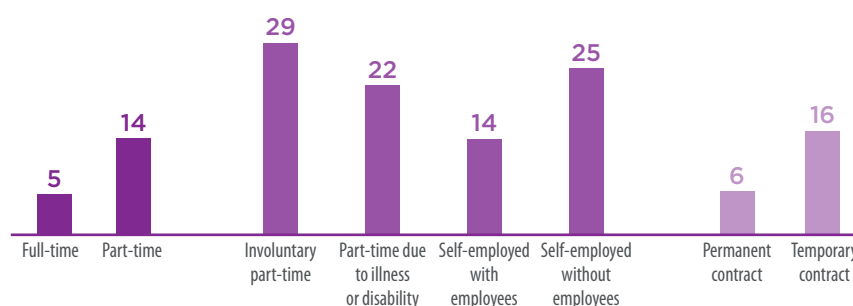
- 380 000 personnes pour la Belgique ;
- 1 900 000 personnes pour la France.

En 2016, **une augmentation de 0,8 million de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'Union européenne a été relevée par rapport à 2008**, soit 118 millions d'européens - près d'1 européen sur 4.

Le travail ne protège plus de la pauvreté : il y a de plus en plus de travailleurs pauvres, et s'y ajoutent ceux de l'économie numérique. Trois groupes de travailleurs européens sont particulièrement vulnérables face à un risque de pauvreté :

- Les travailleurs à temps partiel involontaires ;
- Les travailleurs dont les contrats de travail sont temporaires ;
- Les travailleurs indépendants sans personnel.

Proportion de travailleurs pauvres ⁽²⁾, par type de contrat



(2) Eurofound - Agence de l'Union européenne chargée de l'amélioration des conditions de vie et de travail - Rapports - « More attention must be given to Europe's working poor »,...

(3) Organisation de Coopération et de Développement Économiques - OCDE - Documents de travail sur les questions sociales, l'emploi et les migrations.

Or, il a été démontré que des emplois de faible qualité sont « directement liés » à une mauvaise santé, tant physique que mentale⁽³⁾.

De multiples inégalités, importantes et persistantes.

La reprise économique depuis 2008 est marquée par un manque d'inclusion sociale aux répercussions importantes. **Les coûts des inégalités de santé sont sociaux mais, également, économiques :**

« En 2015, l'institut européen de statistiques, *Eurostat*, estime à 87 millions le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en Europe.

« (...) nous attirons l'attention sur les coûts économiques considérables des inégalités en matière de santé. Dans l'Union européenne, leur coût est estimé à 980 milliards d'euros par an, soit 9,4 % du PIB européen, en raison d'une baisse de la productivité et de la hausse des coûts des soins de santé et du bien-être. L'amélioration de la santé des 50 pour cent de la population la moins bien nantie de la population européenne à la santé moyenne de la moitié supérieure améliorerait la productivité du travail de 1,4 pour cent du PIB chaque année, ce qui signifie que dans les cinq années suivant ces améliorations de la santé, le PIB de l'Union européenne serait plus de 7 % plus élevé.⁽⁴⁾ »

25 millions d'enfants sont confrontés à la pauvreté en Europe :

- La pauvreté des enfants semble être commune à tous les États membres, **1 enfant de moins de 18 ans sur 4 étant exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale**. Les parents qui sont au chômage ou occupent des emplois mal rémunérés peinent souvent à payer leurs factures de chauffage ou d'électricité. Offrir une alimentation saine et en quantité suffisante aux enfants peut, également, constituer un défi. En outre, l'accès insuffisant à une éducation et à des soins de santé de qualité peut menacer les droits fondamentaux des enfants, leur enlever toute chance d'échapper à la pauvreté et d'avoir une vie meilleure. Les enfants vulnérables tels que les enfants handicapés, les enfants issus de minorités ou les enfants migrants sont particulièrement en danger.

L'espérance de vie, le sentiment d'être en bonne santé, les besoins médicaux non-rencontrés sont à considérer :

- L'espérance de vie dépasse 81 ans dans une majorité de pays. Cependant, **l'écart entre les pays ayant les taux d'espérance de vie les plus élevés et ceux ayant les taux d'espérance de vie les plus faibles demeure important, avec 8 ans ;**
- **60% des citoyens aux plus faibles revenus se disent être en bonne santé**, contre à 80% des citoyens aux revenus les plus élevés ;
- Les ménages aux revenus les plus faibles ont **des besoins médicaux qui ne sont pas pris en charge 5 fois plus élevés** que ceux ayant les plus hauts revenus.

(4) Fondation Européennes des Études Progressistes - FEPS
- Rapport « Health Inequalities in Europe: Setting the Stage for Progressive Policy Action » - Version originale en anglais
- « (...) we draw attention to the sizeable economic costs of health inequalities. In the European Union, they are estimated to cost €980 billion per year, or 9.4 percent of European GDP, as a result of lower productivity and higher healthcare and welfare costs. Increasing the health of the lowest 50 percent of the European population to the average health of the top half would improve labour productivity by 1.4 percent of GDP each year - meaning that within five years of these health improvements, the GDP of the European Union would be more than 7 percent higher. »

Des citoyens européens exposés à une mauvaise santé publique.

La politique de santé de l'Union européenne vise à améliorer la santé des citoyens, à les protéger des menaces de santé (notamment transfrontalières) et à soutenir des systèmes de santé dynamiques pour répondre aux défis posés par le vieillissement de la population, l'augmentation des attentes des citoyens, l'accès universel à des soins de santé de qualité, la libre circulation des patients et des professionnels de la santé. Elle est, principalement, implémentée par des programmes d'action de l'Union européenne dont l'actuel est le troisième programme de santé 2014 - 2020.

L'évaluation de la santé publique interpelle :

- La prévention constitue une priorité, avec plus de 790 000 morts par an dues à des facteurs de risques comportementaux ;
- 20% des citoyens européens sont fumeurs ;
- 38% des adolescents ont une consommation excessive d'alcool ;
- Un citoyen sur 6 est obèse ;
- Un citoyen sur 6 souffre d'une maladie mentale ;
- Plus d'1,2 million de morts pourraient être évitées par de meilleures politiques de santé publique et de prévention ainsi que par des soins de santé dispensés à temps.

De plus, face à l'urgence climatique – à laquelle les coalitions de la société civile tentent d'apporter des réponses - nul ne peut ignorer que la pollution de l'air constitue un « tueur silencieux », un risque environnemental majeur pour la santé⁽⁵⁾ :

- En faisant baisser les niveaux de pollution de l'air, les maladies telles que les attaques, les maladies cardiovasculaires, les cancers des poumons et les infections respiratoires chroniques et aigues peuvent être réduites ;
- Les avantages pour la santé l'emportent largement sur les coûts pour atteindre les objectifs en matière de changement climatique.

L'exposition à la pollution de l'air provoque chaque année 7 millions de décès dans le monde dont plus d'un demi-million dans la région Europe et coûte, selon les estimations, US \$ 5 110 milliards de pertes en matière de bien-être⁽⁶⁾. Dans les 15 pays émettant les plus grandes quantités de gaz à effet de serre, les conséquences de la pollution de l'air sur la santé représentent plus de 4 % de leur PIB. Les mesures pour atteindre les objectifs de l'« Accord de Paris » nécessiteraient d'y consacrer environ 1 % du PIB mondial.

(5) Organisation Mondiale de la Santé - OMS - Rapport - Santé et changement climatique.

(6) Organisation Mondiale de la Santé - OMS - Les avantages pour la santé l'emportent largement sur les coûts pour atteindre les objectifs en matière de changement climatique - Lien URL : <https://www.who.int/fr/news-room/detail/05-12-2018-health-benefits-far-outweigh-the-costs-of-meeting-climate-change-goals>.

Handicap, perte d'autonomie : des défis communs pour tous les citoyens.

Une personne sur quatre dans l'Union européenne souffre d'un handicap de long-terme⁽⁷⁾.

Le handicap est, également, à appréhender de concert avec le vieillissement :

- « Quand les personnes avec un handicap deviennent plus âgées, ou quand les personnes plus âgées sont confrontées à un handicap »⁽⁸⁾, elles rencontrent des difficultés dans l'accès à des droits pourtant fondamentaux.

Il convient de relever que :

- Environ **18,2 % des personnes âgées de plus de 65 ans dans l'Union européenne** - soit quelque 17,3 millions de personnes - **restent aujourd'hui exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale** ;
- Des différences importantes subsistent entre les pays et entre les groupes démographiques. **Les pensions de retraite des femmes sont encore inférieures de 37 % à celles des hommes**, en raison de salaires plus faibles et de carrières raccourcies par la vie familiale.

De plus...

Vu la composition de la population par groupes démographiques, en 2016 et en 2070								
PAYS	2016				2070			
	0-14 ans	15-64 ans	+ 65 ans	+ 80 ans	0-14 ans	15-64 ans	+ 65 ans	+ 80 ans
 BE	17 %	64,6 %	18,4 %	5,5 %	15,9 %	58 %	26,2 %	10,6 %
 FR	18,4 %	62,6 %	19 %	5,9 %	17,1 %	57,3 %	25,6 %	10,8 %
 EU27	15,2 %	65,3 %	19,5 %	5,5 %	14,9 %	55,9 %	29,2 %	12,9 %

... Pour l'Union européenne, alors que la population 15-64 ans (cotisants) représente, en 2016, 65,3 % de la population, elle va tomber à 55,9 % d'ici 2070, tandis que la part des 65+ (bénéficiaires / pensionnés) va passer de 19,5 % à 29,2 %. La part des 80+ devrait même passer de 5,5 % à 12,9 %⁽⁹⁾.

(7) Eurostat - « A quarter of the European Union (EU) population aged 16 or over reported long-standing disabilities in 2017. This means that they felt some, or severe limitations in performing everyday activities such as studying at school, work, housekeeping or in participating in leisure activities, for a period of six months or longer. » - Lien URL : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/EDN-20181203-1?inheritRedirect=true>.

(8) « When people with disabilities get older, or when older persons face disabilities ».

(9) Commission européenne - Rapport 2018 sur le vieillissement.

Des accords de libre-échange qui soulèvent des questions sur la pérennité de nos modèles sociaux.

Nombreux sont les acteurs de la protection sociale qui s'inquiètent des contenus des accords de libre-échange négocié par l'UE et de leurs conséquences pour les systèmes sociaux et sanitaires de nos pays.

L'étude des projets d'accords en cours de négociation met en lumière les menaces sur la protection des droits sociaux, des consommateurs et de l'environnement, sur l'agriculture et l'alimentation (pesticides, ...). Si ces accords aboutissent en l'état, le risque est grand que l'harmonisation des normes relatives à la protection des consommateurs et de la santé induise un nivellement par le bas et bloque la possibilité de renforcer ces niveaux de protection. La perte de souveraineté réglementaire pour les États et l'Union européenne est préjudiciable à la démocratie. Enfin, malgré l'importance de ces enjeux, les négociations se poursuivent dans la plus grande opacité.

Il nous semble crucial d'assurer la transparence des contenus des accords en cours de négociation et à venir afin de pouvoir examiner :

- La finalité ;
- Le pouvoir donné au mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et États - RDIE ;
- Les effets sur la remise en cause du principe de précaution ;
- L'impact sur la coopération réglementaire ;
- La prise en compte des droits humains et sociaux.

La question qui peut, dès lors, être soulevée est celle de savoir si une hausse de la croissance justifie ces accords :

- Le mandat du TTIP précise comme objectif premier des négociations

d'« augmenter le commerce et l'investissement entre l'UE et les USA [...] générant des opportunités pour la création d'emplois et de croissance »... La croissance et l'emploi sont la raison d'être du TTIP. Or, les études commandées par la Commission européenne, dans leurs scénarii les plus optimistes n'obtiennent que des chiffres modestes en matière de croissance économique.

S'il est vrai que face aux manifestations d'envergure, la Commission européenne a, à de nombreuses reprises, souligné son attachement à l'importance d'un commerce en faveur d'une mondialisation juste et d'une répartition équitable des avantages pour les citoyens.

Il est, également, vrai que l'Initiative Citoyenne Européenne - ICE « Stop TAFTA et CETA » ayant obtenu plus de 3 200 000 signatures a, une nouvelle fois, démontré l'importance de poursuivre la mobilisation et d'œuvrer à une réelle prise en compte de la société civile :

- Dans sa décision rendue le 10 mai 2017, le Tribunal de l'Union européenne a annulé la décision de la Commission européenne refusant l'enregistrement de la proposition d'Initiative Citoyenne Européenne - ICE sur le TAFTA et le CETA et ce, au nom d'un « déclenchement légitime d'un débat démocratique en temps utile » ;
- Les institutions européennes ne peuvent pas exclure les citoyens des discussions sur des accords qui vont impacter leur environnement, leur santé et leur capacité à décider de choix de société et de modes de vie.

Table 2 : GDP increases by 2027

	EU	US
Ecorys	0,34 %	0,13 %
CEPR	0,49 %	0,40 %
CEPII	0,30 %	0,30 %

Le rôle de l'économie sociale pour l'avenir de l'Europe.

L'économie sociale européenne fournit plus de **13,6 millions d'emplois rémunérés en Europe, représentant 6,3% de la population active totale de l'UE-28**. Elle est un des atouts de l'économie et de la société européenne tant elle a fait preuve de résilience face aux crises financières et sociales. Ces entreprises, conduites par les principes de long terme et d'implication des salariés, donnent du sens à l'économie.

De nombreuses collectivités locales, Etats membres, font désormais le pari de l'économie sociale pour recréer de l'activité économique et du lien social.

Pourtant malgré sa taille, l'économie sociale est toujours considérée comme marginale par les politiques de l'Union.

Le droit européen de la concurrence a considérablement réduit le potentiel d'action de ces entreprises en remettant en cause la définition originelle de la non-lucrativité, désormais réduite à une pure action de bienfaisance, en dehors de l'économie marchande. Faute de soutien concret, les entreprises de l'économie sociale voient leur influence diminuer. Etant par définition moins compétitives que leurs concurrentes lucratives, comme l'a démontrée la Cour de Justice de l'Union européenne - CJUE à l'occasion de l'arrêt « Paint Graphos »⁽¹⁰⁾, elles ont besoin d'être soutenues par des politiques budgétaires, fiscales, de marché public et d'aides d'État.

(10) Arrêt de la Cour (première chambre) du 8 septembre 2011. Ministero dell'Economia e delle Finanze et Agenzia delle Entrate contre Paint Graphos Soc. coop. arl (C-78/08), Adige Carni Soc. coop. arl, en liquidation contre Agenzia delle Entrate et Ministero dell'Economia e delle Finanze (C-79/08) et Ministero delle Finanze contre Michele Franchetto (C-80/08).

Demandes de décision préjudicielle: Corte suprema di cassazione - Italie -

- Renvoi préjudiciel - Recevabilité - Aides d'État - Avantages fiscaux accordés aux sociétés coopératives - Qualification d'aide d'État au sens de l'article 87 CE - Compatibilité avec le marché commun - Conditions ;

- Lien URL : <http://curia.europa.eu/juris/liste.jsf?num=C-78/08&language=fr>

Des défis majeurs à l'échelon international.

La sécurité sociale n'est pas seulement un droit humain fondamental, elle aide également à relever des défis socio-économiques très divers et, partant, à renforcer la résilience de la société. Elle remplit d'autant mieux ce rôle lorsqu'elle offre une couverture adéquate et complète de la population.

Selon les données présentées dans le « Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : Protection sociale universelle pour atteindre les Objectifs de développement durable », seuls 45 % de la population bénéficient effectivement d'au moins une prestation sociale, tandis que les 55 % restants - 4 milliards de personnes - sont laissés sans protection.

Face aux lacunes qui subsistent, l'extension de la couverture est un devoir qui s'impose tant à l'échelon national que régional et international.

L'adoption des Objectifs de développement durable - ODD pour 2030 par les Nations-Unies et la promotion de socles nationaux de protection sociale par l'Organisation internationale du Travail - OIT s'inscrivent dans ce cadre :

- Par la volonté politique et le déploiement des mesures qui permettent de sauver des vies, des progrès majeurs peuvent être accomplis dans la promotion de la santé des citoyens, en réduisant la pauvreté et les inégalités et en prenant des mesures décisives pour garantir la santé pour tous.

L'Union européenne doit, ainsi, inclure en adéquation avec les Objectifs de Développement Durable - ODD et les cadre de l'Organisation Internationale du Travail - OIT, la protection sociale dans son dialogue avec les pays partenaires concernant leur stratégie nationale de développement et devrait promouvoir et favoriser encore le développement de systèmes de protection sociale adaptés au contexte national qui soient efficaces, équitables et durables.

La recommandation que les organisations de la société civile - OSC dont les mutuelles participent au processus de définition, de conception et de supervision des programmes et des stratégies de coopération doit être réitérée.

ACT REACT IMPACT

Des réactions recueillies
et des avancées...
Vers un indispensable
renforcement de celles-ci

L'Union européenne a-t-elle un rôle à jouer et une valeur ajoutée...

- Dans les domaines des politiques sociales ?
- Dans l'amélioration de la santé publique ?
- Dans la défense de l'intérêt général face à la libéralisation des services et leur privatisation ?
- Dans un marché unique qui profite à tous les citoyens en privilégiant un modèle de développement accordant une place centrale à l'Humain ?

Le débat sur l'Europe sociale pâtit de l'absence d'une analyse claire et partagée par tous les acteurs sur le rôle que doit jouer l'Union européenne et de sa plus-value dans le domaine social, de manière générale et en matière de santé, en particulier.

Deux préliminaires

DES ATTENTES DES CITOYENS.

Le « Baromètre 2019 Confiance et Bien-être » MGEN - Solidaris nous livrent des informations sur celles-ci...

L'Europe nous protège vraiment contre les effets négatifs de la mondialisation



Moins de 2 Belges sur 10 pensent que l'Europe sert de rempart aux effets négatifs de la mondialisation, mais 3 Français sur 10...

Un quart des Français et des Belges trouvent que l'Europe améliore leurs droits sociaux. La moitié pense qu'elle les fait reculer...

L'Union Européenne permet vraiment d'améliorer les droits sociaux comme la Sécurité sociale, les retraites, les allocations...



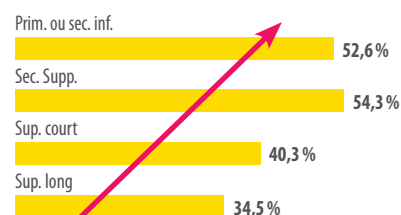
L'union Européenne contribue vraiment à faire reculer les droits sociaux comme la Sécurité sociale, les retraites...



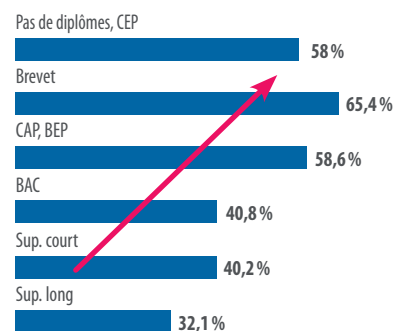
La perception d'un recul des droits sociaux du fait de l'UE augmente au plus l'échelle sociale (caractérisée par les niveaux d'études des répondants) est faible, et ce dans les deux pays :

- Ainsi, si plus de la moitié des peu diplômés partagent cette idée de recul ;
- « Seulement » un tiers parmi les plus diplômés y adhère...

Perception d'un recul des droits selon le niveau d'études des répondants (BE ci-dessous)



(FR ci-dessous)



Si nous examinons, plus particulièrement, l'Article 151 du TFUE inscrivant l'objectif social comme au cœur des priorités de l'Union européenne, le « lien » fondamental entre l'économie et le social est central.

Le social ne doit, en aucun cas, déboucher sur une subordination du social au dogme économique mais, au contraire, sur une convergence, une harmonisation par le haut.

Ayant pour finalité une couverture sociale pour tous, les dépenses sociales et de santé ne représentent en aucun cas un « coût », mais bien un « investissement » dans le capital humain. Il est indispensable d'en tenir compte, notamment, pour les revues de dépenses (« Spending reviews ») nationales prévues dans le contexte du Semestre européen.

DES TEXTES FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE PRÉCISANT SON CHAMP D'INTERVENTION⁽¹¹⁾

Le Traité sur l'Union européenne - TUE (Articles 3 et Article 11)
Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - TFUE (Articles 9, 168, 151, 117, 151, 311, 191).

C'est à la lumière des Traités et des articles mentionnés que la gouvernance économique européenne est à remettre en perspective :

- Les systèmes sociaux de santé des États membres de l'Union européenne se sont trouvés, progressivement, sous l'influence du développement du Semestre européen. À titre illustratif, des mesures d'austérité ont mis sous pression les systèmes sociaux et de santé nationaux ;
- Les recommandations par pays incluent, entre autres, les volets des soins de santé et des soins de longue durée. Sans compétence « exclusive », l'Union européenne influe sur les systèmes sociaux et de santé. Elle met un accent tout particulier sur l'amélioration de la santé publique ;

Le parcours vers une gouvernance économique et sociale doit être mené.

Le progrès économique et le progrès social ne doivent pas être à des extrémités opposées du spectre. Le progrès social ne doit pas être considéré comme une compétence qu'il est impossible d'équilibrer avec la croissance économique et la compétence fiscale.

Pour reconquérir le cœur des citoyens, il est impératif de démontrer que l'Europe se préoccupe de leurs conditions de vie, de leurs voix, de la lutte contre la pauvreté et les inégalités... et qu'elle n'est pas simplement une entité lointaine résidant à Bruxelles et imposant des diktats économiques.

UNE INNOVATION EN FAVEUR DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, ENTRE « TRAITÉS » ET « PROTOCOLE ».

Dans le langage européen, les services d'intérêt général - SIG recouvrent les services économiques - SIEG et non économiques - SNEIG que les autorités publiques considèrent comme étant d'intérêt général et soumettent à des obligations spécifiques de service public⁽¹²⁾.

Outre des « Communications »,... leur reconnaissance par le droit primaire de l'Union européenne a été progressive :

- Le Traité de Lisbonne contient des dispositions juridiques...- pour les services d'intérêt économique général - SIEG avec l'Article 14⁽¹³⁾ et l'Article 106⁽¹⁴⁾ du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - TFUE, - et pour l'ensemble des SIG, avec le Protocole 26 annexé aux Traités sur l'Union européenne - TUE et Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - TFUE⁽¹⁵⁾.

S'y ajoute l'Article 36 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne⁽¹⁶⁾.

(11) Annexe 2.

(12) L'Europe promeut un régime d'« économie sociale de marché » dans lequel l'État, garant de l'ordre économique et social, est doté d'une forte autorité, et où d'importants mécanismes de solidarité sont mis en place non seulement par les services publics, mais aussi par le secteur non-marchand : les « services d'intérêt général » - SIG. Les SIG sont ainsi une caractéristique majeure du modèle européen ; il s'agit d'entreprises privées qui, en raison de leur objet et de leurs caractéristiques (absence de but lucratif, haut degré de solidarité), ne sont pas des entreprises comme les autres et, pour cette raison, ne sont pas soumises aux lois du marché ; elles peuvent ainsi se voir concéder des droits exclusifs et des monopoles - et donc échapper aux règles de la concurrence.

Source : Audition de Paul JAMMAR, Conseiller juridique auprès du Secrétariat général de Solidarité - Chambre des représentants de Belgique - Commission des Relations Extérieures - Mercredi 13 juin 2018, à 10 heures - « Projet de loi portant assentiment à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, n°s 3086/1 et 2. (Continuation) ».

(13) Plus de démocratie (N.B. Une nouvelle compétence législative du Parlement en matière de services publics par l'établissement de principes et la fixation de conditions garantissant le bon accomplissement des missions de service public dans l'Union européenne).

(14) Primauté de l'accomplissement des missions de service public sur les règles du Traité, notamment les règles de concurrence.

(15) Clarté en matière de gouvernance et de principes communs.

(16) Valeur juridique reconnue au droit à l'accès.

Au regard des défis, des accomplissements réalisés à approfondir.

Au regard, entre autres, des points mis en exergue dans la première dimension (« Act »), des étapes ont été franchies pour une Europe plus juste, plus démocratique, qui allie performance économique, cohésion sociale et préservation de l'environnement.

DES SIGNES POSITIFS EN FAVEUR DU SOCIAL...

La coordination, le dialogue et la coopération. Peuvent, à ce titre, être mentionnés :

- Le monitoring de la situation sociale dans l'Union européenne et développement des politiques de protection sociale par le Comité de la Protection Sociale - CPS,
- Les stratégies avec la « Stratégie Europe 2020 », avec la Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,
- La coopération politique sur base d'une méthode de travail spécifique, la Méthode Ouverte de Coordination - MOC pour le social,
- L'échange de bonnes pratiques;

Des actions de l'Union européenne en matière sociale :

La Commission européenne a présenté en application du Socle européen des droits sociaux un « Train de mesures en faveur de l'équité sociale » comprenant plusieurs « propositions » :

- La recommandation du Conseil relative à l'accès à la protection sociale pour les travailleurs salariés et non-salariés⁽¹⁷⁾,
- Le règlement établissant une **Autorité européenne du travail**, à considérer dans le cadre de la demande du Parlement européen de disposer d'une **inspection du travail au niveau européen**,
- L'initiative d'un **Numéro de Sécurité Sociale Européen** pour rendre les droits sociaux plus visibles et accessibles de manière digitale,
- La révision des **règles de coordination des systèmes de sécurité sociale**⁽¹⁸⁾,
- L'adoption d'une directive sur **l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants**⁽¹⁹⁾,
- La **révision de la directive sur le détachement de travailleurs**;

Le Semestre européen... des politiques économiques et sociales :

- L'inclusion de l'aspect « social » dans le Semestre européen renforce de manière croissante les objectifs sociaux au sein des priorités de l'Union européenne et des recommandations spécifiques par pays. Une telle inclusion doit se poursuivre.

(17) Décembre 2018 - Adoption de la Recommandation sur l'accès à la protection sociale -

Commission européenne - Déclaration – « Autorité européenne du travail, lutte contre les cancers d'origine professionnelle, accès à la protection sociale : le vice-président DOMBROVSKIS et la commissaire THYSEN saluent les accords des États membres » -

Lien URL : http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-18-6662_fr.htm.

(18) Dans la foulée du vote du mandat parlementaire sur les règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale en décembre 2018, les négociations entre la Commission, le Parlement européen et le Conseil de l'UE sous Présidence roumaine ont commencé en janvier 2019. L'objectif est d'obtenir un compromis final sur le texte qui puisse faire l'objet d'une adoption formelle en plénière avant la fin de la législature.

(19) Janvier 2019 - Accord intervenu sur la proposition législative visant à renforcer l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

De même, l'intensification du suivi social avec un « Tableau de bord social » et des « indicateurs sociaux » intégrés doit être approfondie.

Deux focus...

L'UN SUR LA SANTÉ.

Depuis 2014, **des travaux parlementaires ont été réalisés dans un vaste nombre de domaines.**

La résistance aux antimicrobiens, l'obésité des enfants, les Réseaux Européens de Référence, les dispositifs médicaux, la vaccination, l'appui aux systèmes de santé (N.B. Communication relative à des systèmes de santé efficaces, accessibles et capables de s'adapter / Lancement du cycle de développement des connaissances sur l'état de la santé dans l'UE / Communication sur la transformation numérique des soins de santé), l'accès aux médicaments.

L'Union européenne et l'Organisation Mondiale de la Santé œuvrent au renforcement de leur collaboration dans le domaine de la santé publique, incluant l'examen des initiatives conjointes en cours et la définition des priorités futures communes.

L'AUTRE SUR UNE ÉCONOMIE SOCIALE.

Le pilier social de la construction européenne, tel qu'exprimé dans les textes, et esquissé par 20 principes dans le « Socle européen des droits sociaux », pourrait être enrichi par des politiques de promotion du rôle de l'économie sociale. Cette économie est vecteur de la cohésion sociale et de l'inclusion des citoyens les plus exposés au risque de pauvreté et d'exclusion, sans perdre de vue que la durabilité et sa concrétisation sont au cœur du modèle. L'économie sociale s'inscrit dans l'histoire par sa volonté de transformation sociale, dont l'objectif tend toujours vers un mieux-être des citoyens.



Le maître-mot « Consolider l'existant, continuer à avancer », avec une vision multi-dimensionnelle et multisectorielle.

De 2009 à 2018, les institutions européennes ont mis en œuvre **plusieurs initiatives en matière d'économie sociale**, portant plus exactement sur les entreprises sociales qui font partie de l'économie sociale, ouvrant une nouvelle ère de politiques européennes.

Concernant les statuts juridiques, quelques progrès ont été réalisés. **Les projets relatifs au statut de la mutuelle européenne et à celui de la fondation européenne ont été examinés, mais ont finalement été retirés en raison du manque de soutien institutionnel.**

Le Parlement européen a pris une **initiative législative pour un statut pour les entreprises à visées sociale et solidaire.**

L'engagement doit être poursuivi, il doit être approfondi, il pourrait faire partie des objectifs d'une révision des traités.

ACT REACT IMPACT

Recommandations
(inscrites dans
les principes du SEDS)

RECOMMANDATION N°1

Cadre, gouvernance et orientation pour un budget d'avenir

Principe 3 | Égalité des chances

Principe 12 | Protection sociale

Principe 16 | Soins de santé.

Le Groupe VYV et le Groupe Solidaris s'allient pour formuler une série de recommandations transversales, en appui aux principes du Socle européen des droits sociaux.

Nous demandons une stratégie ambitieuse pour l'après-2020 avec la mise à l'agenda concrète du social pour l'Avenir de l'Europe⁽²⁰⁾.

L'Union européenne doit apporter des réponses aux besoins et aux demandes des citoyens de même qu'en rendre compte⁽²¹⁾:

- Une **directive cadre contenant les axes prioritaires de travail pour la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux**;
- Une **feuille de route évaluée sur une base trimestrielle** définissant, également, la **gouvernance**: associer la société civile et les partenaires sociaux;
- Une **communication synthétique trimestrielle d'évaluation**: répertoire des mesures déjà adoptées, des informations publiées, des financements déployés, une mise des réflexions en cours et une annonce des travaux à venir;
- La **disponibilité des supports dans les langues européennes** doit être assurée.

Plus spécifiquement, nous souhaitons :

- Un « **test des droits sociaux, de l'impact social et du bien-être** » comme garde-fou avant la mise en œuvre de toutes décisions politiques;
- Une « **règle d'or** » en matière d'investissements à but social afin que ces derniers s'affranchissent des règles budgétaires de l'Union européenne (« Calcul des déficits »). Les investissements dans les infrastructures sociales ainsi que les investissements dans les services sociaux sont tout autant stratégiques que les infrastructures;
- L'adoption d'une **directive cadre pour assurer des conditions de travail décentes** de même que des **systèmes de sécurité sociale adéquats**, accessibles et durables pour tous;
- L'instauration d'un **système européen de garantie pour l'enfance**, « **Garantie enfance** », comme une contribution majeure à atténuer la pauvreté infantile qui prive les enfants de l'avenir auquel ils peuvent aspirer.

Nous saluons les objectifs et souhaitons qu'ils soient assortis des moyens financiers, en lien avec la fixation du Cadre Financier Pluriannuel - CFP 2021 - 2027 :

- Toute réduction du « niveau » des politiques menées de longue date par l'Union et inscrites dans les traités, telles que la politique de cohésion, doit être rejetée;

(20) L'après-2020 marque la fin de la « Stratégie Europe 2020 » et l'adoption d'une nouvelle programmation (N.B. Transition vers une « Stratégie Post-Europe 2020 » - « Horizon 2025 ») qui est préparé en lien avec le Cadre Financier Pluriannuel - CFP 2021 - 2027.

(21) La notion de « redevabilité » apparaît centrale.

- Des principes horizontaux doivent guider le Cadre Financier Pluriannuel - CFP 2021 - 2027 et toutes les politiques connexes de l'Union tels que :
 - l'intégration des Objectifs de Développement Durable - ODD,
 - l'importance de mener à bien les objectifs du Socle européen des droits sociaux, d'éliminer les discriminations et d'intégrer dans les procédures budgétaires annuelles l'impact global des politiques de l'Union sur la lutte de long-terme contre la pauvreté, l'amélioration de la santé et la préservation de l'environnement, l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous en appelons à la mise en place d'une gouvernance inclusive :

- Le Socle ne réussira que si les citoyens, les partenaires sociaux, les acteurs sociaux, les collectivités et les Etats membres se l'approprient. Une gouvernance associant l'ensemble des parties prenantes est indispensable ;
- Une prise en compte systématique des partenaires sociaux, de la société civile et des acteurs non-lucratifs privés sanitaires et sociaux, pour la mise en œuvre du Socle et de ses principes (Cf. Détails indiqués dans le « Principe 20 - Services essentiels ») ;
- Une implication des régions et collectivités locales qui occupent une place centrale dans la coopération transfrontalière est à considérer ;
- Une intégration des recommandations des Comités consultatifs européens et du Parlement européen formulées dans leurs avis qui est à renforcer.

RECOMMANDATION N°2

Remettre la santé au cœur des priorités

Principe 16 | Soins de santé.

En tant que Groupe VYV et Groupe Solidaris, nous estimons indispensable l'intégration de la thématique des inégalités de santé dans...

- Les travaux du Groupe d'Experts sur l'Évaluation de la Performance des Systèmes de santé, composé de représentants des États membres et d'organisations internationales intégrant des lignes directrices sur les inégalités dans l'accès aux soins de santé ;
- L'amélioration de la qualité et du caractère comparable de la mesure d'accès aux soins de santé dans les enquêtes européennes ;
- Le renforcement de l'évaluation et le rapportage relatifs aux inégalités dans l'accès aux soins dans le contexte du Processus du Semestre européen et le recours aux recommandations spécifiques par pays pour mobiliser les États devant progresser.

Nous plaçons en faveur d'un « Joint Assessment Framework - JAF⁽²²⁾ » pour les soins de santé incluant les déterminants sociaux de la santé et du recours à celui-ci comme un instrument pour des politiques basées sur des faits et des évidences dans le dialogue avec les autorités nationales.

(22) Lors du lancement de la Stratégie « Europe 2020 », le Comité de la Protection Sociale, le Comité de l'Emploi et la Commission européenne ont développé un « Joint Assessment Framework » - JAF ou « Cadre d'Évaluation Conjointe » pour assurer le suivi des directives européennes en matière d'emploi. Il convient de considérer une dimension supplémentaire du JAF à développer au sujet des soins de santé.

RECOMMANDATION N°3

Des moyens financiers pour le bien-être tout au long de la vie

Principe 16 | Soins de santé accentuant les développements pour les volets « curatif » et « préventif ».

Principe 17 | Inclusion des personnes ayant un handicap.

Principe 18 | Soins de longue durée.

En tant que Groupe VYV et Groupe Solidaris, nous réclamons le dépassement de la « fragmentation » des initiatives, des stratégies, des financements par une approche globale visant à soutenir le bien-vivre et ce, à trois niveaux :

- Une approche axée sur le parcours de vie dans toutes les politiques de l'Union européenne, sous la coordination de la DG SANTE, et avec **une révision des financements à la hausse en fonction des enjeux** ;
- **L'innovation au service des citoyens.** Dans le dessein d'une innovation⁽²³⁾ qui contribue à rendre des systèmes de santé efficaces, accessibles et capables de s'adapter reposant sur les valeurs fondamentales d'universalité, d'accessibilité, d'équité et de solidarité, de qualité et de stabilité,

Nous exigeons que...

...l'Union européenne veille à ce que ces valeurs demeurent les pierres angulaires des systèmes de soins de santé européens.

...la spécificité des soins de santé et du secteur du bien-être soit reconnue : les industries du numérique et la primauté qu'elles accordent à la rentabilité financière ne peuvent en aucun cas dominer.

... Des choix collectifs soient maintenus faisant du numérique un levier au service des droits fondamentaux en santé (droit d'information, droit d'accès aux soins, etc...)⁽²⁴⁾.

Et ce

... En posant des critères y ayant trait dans le cadre de l'octroi de financements à des projets⁽²⁵⁾,

... En accordant une place aux mutuelles dans les cadres de concertation et de réflexion déployés⁽²⁶⁾;

- **Une politique globale, dépassant les « silos » qui séparent le handicap, le vieillissement..., en faveur du bien-être de tous et de toutes à tout âge.**

Nous demandons une telle politique « Bien-être » de même que la coordination des instruments législatifs, financiers et techniques de l'Union européenne pour la soutenir.

Par ces « instruments », nous entendons la législation européenne, les financements de l'UE par l'intermédiaire des Fonds qui doivent être articulés, des initiatives européennes de recherche et d'innovation et des programmes structurés visant à faciliter l'apprentissage mutuel entre les États membres et les régions.

(23) L'innovation est entendue au sens large.

(24) Comité Économique et Social Européen - CESE - Avis.

(25) Outre les critères émanant du premier tiret (N.B. Lien avec la solidarité, avec l'accessibilité, ...), peuvent être évoqués, l'application du Règlement européen sur la protection des données personnelles - RGPD, l'utilisation des données, la compatibilité avec un dispositif européen de labellisation (N.B. « Label ») des applications de santé par l'Union européenne sur les applications mobiles de santé, ...

(26) Observatoire sur la Blockchain, ...

De plus, nous en appelons à la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration de Vilnius qui fixe les bases de la collaboration entre la DG SANTE et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS / Europe) et aux avancées conjointes Union européenne / OMS : des effets doivent être produits pour « des populations en meilleure santé⁽²⁷⁾ ».

RECOMMANDATION N°4

L'intérêt général au-dessus des lois commerciales

Principe 20 | Services essentiels.

En tant que Groupe VYV et Groupe Solidaris, nous demandons la reconnaissance des services d'intérêt général et la promotion effective de ceux-ci :

- **Nous nous interrogeons sur l'utilisation par les institutions européennes de la notion de « services essentiels » et du principe du Socle qui en découle visant à établir le droit à des services essentiels de qualité et présentant une liste non exhaustive de ceux qui revêtent la plus haute importance dans la vie quotidienne des citoyens.**

Une telle utilisation génère de la confusion car la notion de services essentiels n'existe pas dans les traités et n'a donc aucune valeur juridique.

- **Nous plaçons pour que ce terme soit substitué par la notion de services d'intérêt général qui est décliné dans le Traité en services d'intérêt général non économiques et en services d'intérêt économique général - SIEG.**

À ce titre, nous insistons sur le fait que les exemples cités par la Commission européenne pour illustrer ledit principe, à savoir l'eau, le transport, l'énergie, l'électricité, sont des SIEG repris par le Protocole 26 annexé au Traité. Cependant, ce dernier terme va plus loin que le concept de services essentiels en parlant d'un « droit d'accès à des services de qualité », alors que ledit Protocole en parlant aussi de prix abordables, de sécurité, d'égalité de traitement, d'un accès universel et des droits des utilisateurs.

Nous demandons une Europe de l'intérêt général qui se décline, également, dans la dimension commerciale de l'Union européenne...

- **Nous réclamons une transparence absolue des négociations commerciale et une plus grande implication de la société civile et des citoyens ;**
- **Nous requerrons l'application d'une « check list » contraignante qui vise à -**
 - Exclure tous les services d'intérêt général en ce compris, les services de santé et de l'assurance maladie,
 - Maintenir des dispositions sur les produits pharmaceutiques dans l'intérêt du patient⁽²⁸⁾,
 - Garantir le respect des politiques de promotion de la santé et de prévention,
 - Supprimer tout mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États ;

(27) La Commission européenne doit apporter son concours pour la Première Conférence mondiale de l'OMS sur la pollution de l'air et la santé, tandis que l'OMS vise à contribuer au bilan de qualité des directives de l'UE concernant la qualité de l'air,...

(28) Face à l'industrie pharmaceutique qui souhaiterait avoir une emprise plus importante dans la fixation des prix des médicaments (N.B. Durée des « Brevets » - Il faudrait plus longtemps pour que des médicaments génériques, moins chers, arrivent sur le marché - ...), dans la prise de décisions relatives à leur remboursement et dans la diffusion de publicités, il est fondamental que les États conservent la pleine capacité de mener une politique des médicaments dans l'intérêt du patient. À titre illustratif, une libéralisation totale du prix des médicaments tend à engendrer des retombées négatives en termes de santé publique : en septembre 2015, sur simple décision du nouveau propriétaire de l'entreprise, le prix du « Daraprim », un traitement important pour les patients atteints du VIH, a augmenté de 5450 %, passant de 13,50 \$ à 750 \$ alors que le coût de production est de moins de 1 \$.

- Nous en appelons à la **suspension de la pratique actuelle qui consiste à appliquer les accords « provisoirement »** au motif qu'une telle pratique autorise l'entrée en vigueur de mesures concernant la protection du consommateur et la sécurité sanitaire - dont certaines sont irréversibles - sans l'approbation des Parlements nationaux.

RECOMMANDATION N°5

L'économie sociale au cœur du Socle européen des droits sociaux.

De manière transversale aux principes.

En tant que Groupe VYV et Groupe Solidaris, afin de pallier les limites de la conception européenne de la non-lucrativité actuelle (Article 54 du TFUE), nous demandons :

- **La reconnaissance du concept de lucrativité limitée** qui caractérise les entreprises de l'économie sociale dans le sens où celles-ci réinvestissent l'essentiel des excédents / bénéfices dans la poursuite de l'objet social et non dans la rémunération d'un actionnariat, et ainsi mieux prendre en considération le capital social et pas uniquement le capital financier de ces entreprises ;
- **L'adoption des mesures nécessaires afin d'adapter les instruments financiers européens aux besoins des grandes entreprises de l'économie sociale.**

RECOMMANDATION N°6

Mettre en cohérence les politiques internes et externes en faveur de la Protection Sociale Universelle et de la Couverture Santé Universelle.

De manière transversale aux principes.

En tant que Groupe VYV et Groupe Solidaris, nous prôtons une articulation des initiatives relatives à la Protection Sociale Universelle - PSU et de la Couverture Santé Universelle - CSU, à savoir le Socle européen des droits sociaux, les Objectifs de Développement Durables - ODD des Nations-Unies⁽²⁹⁾ et les initiatives de l'Organisation Internationale du Travail - OIT (Conventions, Recommandations⁽³⁰⁾, Agendas et Rapports mondiaux⁽³¹⁾ dans le cadre d'une Union européenne, acteur social global mobilisé pour une « Mondialisation équitable ».

Considérant l'élaboration des stratégies post-2020, la « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité Économique et Social Européen et au Comité des Régions 'La protection sociale dans la coopération au développement de l'Union européenne' »⁽³²⁾ requiert une actualisation et des modalités d'application effectives dans la perspective d'une véritable cohérence des politiques européennes internes et externes.

En lien, entre autres, avec les relations partenariales entre l'Union Européenne et l'Union Africaine, nous appelons à soutenir le rôle des mutuelles de santé pour l'atteinte de la Protection Sociale Universelle et de la Couverture Santé Universelle et ce, par :

- Le renforcement des programmes de coopération au développement de l'Union européenne en intégrant un axe dédié à la promotion des droits sociaux par les mutuelles ;
- L'attribution au programme SOCIEUX+ d'un budget permettant non seulement l'appui technique mais, aussi, le financement des projets au Sud ;
- La promotion de synergies entre des coopérations directes avec les Etats africains et des coopérations indirectes avec les sociétés civiles des pays africains.

(29) Réalisation des « Cibles » - En référence à la « Cible 1.3 », il convient de « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. »,...

(30) Recommandation 202 concernant les socles nationaux de protection sociale / Recommandation 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

(31) Rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail « Travailler pour bâtir un avenir meilleur » (N.B. « Accroître l'investissement dans le potentiel humain »).

(32) Lien URL : <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2012/FR/1-2012-446-FR-F1-1.Pdf>.

Annexes

Annexe 1

Les principes clés du Socle européen des droits sociaux

QUELQUES EXPLICATIONS

Contenu du socle européen des droits sociaux

Le socle des droits sociaux consacre 20 principes et droits dans les domaines suivants :



Égalité des chances et accès au marché du travail

- ✓ Éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie
- ✓ Égalité entre les femmes et les hommes
- ✓ Égalité des chances
- ✓ Soutien actif à l'emploi



Conditions de travail équitables

- ✓ Emplois sûrs et adaptables
- ✓ Salaires
- ✓ Informations concernant les conditions d'emploi et protection en cas de licenciement
- ✓ Dialogue social et participation des travailleurs
- ✓ Équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- ✓ Environnement de travail sain, sûr et adapté, et protection des données



Protection et inclusion sociales

- ✓ Accueil de l'enfance et aide à l'enfance
- ✓ Protection sociale
- ✓ Prestations de chômage
- ✓ Revenu minimal
- ✓ Prestations de vieillesse et pensions
- ✓ Soins de santé
- ✓ Inclusion des personnes handicapées
- ✓ Soins de longue durée
- ✓ Logement et aide aux sans-abri
- ✓ Accès aux services essentiels



Chapitre I

Égalité des chances et accès au marché du travail

1. L'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie

Toute personne a droit à une éducation inclusive et de qualité, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie afin de maintenir et d'acquérir des compétences qui lui permettent de participer pleinement à la vie en société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail.

2. L'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité de traitement et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes doit être assurée et favorisée dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne la participation au marché du travail, les conditions d'emploi et la progression de carrière. Les femmes et les hommes ont droit à la même rémunération pour un travail de valeur égale.

3. L'égalité des chances

L'égalité de traitement et l'égalité des chances sont applicables à toute personne, sans distinction fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, pour ce qui est de l'emploi, de la protection sociale, de l'éducation, ou encore de l'accès aux biens et aux services à la disposition du public. L'égalité des chances des groupes sous-représentés doit être encouragée.

4. Le soutien actif à l'emploi

Toute personne a droit à une assistance rapide et adaptée à ses besoins qui lui permettra d'améliorer ses perspectives d'emploi ou d'activité non salariée. Cela inclut le droit à recevoir une aide à la recherche d'emploi, à la formation et à la requalification. Les droits de chacun à la protection sociale et à la formation sont transférés lors de transitions professionnelles.

Les jeunes ont droit à une formation continue, à l'apprentissage, à un stage ou à une offre d'emploi de qualité dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou la fin de leur scolarité.

Les chômeurs ont droit à un soutien personnalisé, continu et cohérent. Les chômeurs de longue durée ont droit à un bilan individuel approfondi au plus tard au 18^e mois de chômage.



Chapitre II

Conditions de travail équitables

5. Un emploi sûr et adaptable

Indépendamment du type et de la durée de la relation de travail, les travailleurs ont droit à un traitement égal et équitable en ce qui concerne les conditions de travail, l'accès à la protection sociale et la formation. La transition vers des formes d'emploi à durée indéterminée est encouragée.

Dans le respect de la législation et des conventions collectives, la flexibilité nécessaire aux employeurs pour s'adapter rapidement aux changements du contexte économique doit être garantie.

Les formes de travail innovantes qui assurent des conditions de travail de qualité sont encouragées. L'esprit d'entreprise et le travail indépendant sont soutenus. La mobilité professionnelle est facilitée.

Les relations de travail qui conduisent à des conditions de travail précaires doivent être évitées, notamment en interdisant les abus de contrats atypiques. Toute période de stage doit être d'une durée raisonnable.

6. Les salaires

Les travailleurs ont droit à un salaire juste permettant un niveau de vie décent.

Des salaires minimum appropriés doivent être garantis, à un niveau permettant de satisfaire aux besoins du travailleur et de sa famille compte tenu des conditions économiques et sociales du pays, tout en sauvegardant l'accès à l'emploi et les incitations à chercher un emploi. Il convient d'éviter le phénomène des travailleurs pauvres.

Tous les salaires sont fixés de manière transparente et prévisible, conformément aux pratiques nationales et dans le respect de l'autonomie des partenaires sociaux.

7. Des informations sur les conditions d'emploi et une protection en cas de licenciement

Les travailleurs ont le droit d'être informés par écrit, au début de la période d'emploi, au sujet de leurs droits et obligations découlant de la relation de travail, y compris pour ce qui est de la période probatoire.

Avant tout licenciement, les travailleurs ont le droit d'être informés des motifs du licenciement et de bénéficier d'un délai raisonnable de préavis. Ils doivent avoir accès à des mécanismes de résolution de litiges efficaces et impartiaux et, en cas de licenciement injustifié, bénéficier d'un droit de recours ainsi que d'une indemnisation adéquate.

8. Le dialogue social et la participation des travailleurs

Les partenaires sociaux sont consultés sur la conception et la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et de l'emploi, conformément aux pratiques nationales. Ils sont encouragés à négocier et à établir des conventions collectives sur des sujets qui les concernent, dans le respect de leur autonomie et de leur droit à l'action collective. Le cas échéant, des accords entre les partenaires sociaux sont mis en œuvre au niveau de l'Union et de ses États membres.

Les travailleurs ou leurs représentants ont le droit d'être informés et d'être consultés, en temps opportun, sur les questions qui les intéressent, en particulier sur le transfert, la restructuration et la fusion d'entreprises et les licenciements collectifs.

Il convient d'encourager le renforcement de la capacité des partenaires sociaux à promouvoir le dialogue social.

9. L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

Les parents et les personnes ayant des responsabilités familiales ont droit à des congés appropriés, à des régimes de travail flexibles et à un accès à des services de garde d'enfants. Les femmes et les hommes doivent bénéficier d'un accès égal aux congés spéciaux afin de s'acquitter de leurs responsabilités familiales et sont encouragés à les utiliser de manière équilibrée.

10. Un environnement de travail sain, sûr et bien adapté et la protection des données

Les travailleurs ont droit à un niveau élevé de sécurité et de protection de la santé au travail.

Les travailleurs ont droit à un environnement de travail adapté à leurs besoins professionnels, qui leur permette de prolonger leur participation au marché du travail.

Les travailleurs ont droit à la protection de leurs données à caractère personnel dans le contexte de la relation de travail.



Chapitre III

Protection et insertion sociales

11. Des services de garde d'enfants et d'aide aux enfants

Les enfants ont droit à une éducation de la petite enfance à des prix abordables ainsi qu'à des soins de qualité.

Les enfants ont droit à une protection contre la pauvreté. Les enfants issus de milieux défavorisés ont droit à des mesures spécifiques visant à améliorer l'égalité des chances.

12. La protection sociale

Quel que soit le type et la durée de leur relation de travail, les travailleurs salariés et, dans des conditions comparables, les travailleurs indépendants ont droit à une protection sociale appropriée.

13. Les prestations de chômage

Les chômeurs ont droit à un soutien à l'activation adéquat, de la part des services publics de l'emploi, pour (ré) intégrer le marché du travail ainsi qu'à des prestations de chômage appropriées d'une durée raisonnable, en fonction de leurs cotisations et des règles d'éligibilité nationales. Ces prestations ne doivent pas avoir un effet dissuasif pour un retour rapide à l'emploi.

14. Le revenu minimum

Des prestations de revenu minimum adéquat doivent être garanties à ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour vivre dans la dignité à tous les stades de la vie; un accès effectif aux biens et aux services doit leur être garanti. Pour ceux qui peuvent travailler, les prestations de revenu minimum devraient être combinées à des incitations à (ré) intégrer le marché du travail.

15. Les revenus et pensions de vieillesse

Les travailleurs salariés ou indépendants à la retraite ont droit à une pension de retraite proportionnelle à leurs cotisations et leur garantissant un revenu adéquat. Les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes possibilités d'acquérir des droits à pension.

Toute personne âgée a droit à des ressources lui permettant de vivre dans la dignité.

16. Soins de santé

Toute personne a le droit d'accéder, à des prix abordables et dans des délais raisonnables, à des soins de santé préventifs et curatifs de qualité.

17. L'inclusion des personnes handicapées

Les personnes handicapées ont droit à une aide au revenu pour vivre dans la dignité, à des services leur permettant de participer au marché du travail et à la vie en société ainsi qu'à un environnement de travail adapté à leurs besoins.

18. Les soins de longue durée

Toute personne a droit à des soins de longue durée à des prix abordables et de qualité, en particulier à des services de soins à domicile et des services de proximité.

19. Le Logement et l'aide aux sans-abri

- a - Un accès au logement social ou à une aide à un logement de qualité doit être fourni aux personnes dans le besoin.
- b - Les personnes vulnérables ont droit à une assistance et une protection appropriées contre les expulsions forcées.
- c - Un abri et des services adéquats doivent être fournis aux sans-abris afin de promouvoir leur inclusion sociale.

20. L'accès aux services essentiels

Toute personne a le droit d'accéder à des services essentiels de qualité, y compris l'eau, les services d'assainissement, l'énergie, les transports, les services financiers et les communications numériques. Des mesures visant à faciliter l'accès à ces services doivent être prévues pour les personnes qui sont dans le besoin.

Annexe 2

Extraits des textes de l'UE et de ses engagements sociaux

LE TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE - TUE

ARTICLE 3

DU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE - TUE...

- **Une économie sociale de marché...**
L'Union a notamment pour but de promouvoir le bien-être de ses peuples et d'œuvrer pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement.
- **Un acteur de cohésion sociale...**
L'Union combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant.

ARTICLE 11

DU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE - TUE...

- **Le dialogue structuré avec la société civile.**
L'articulation avec la société civile est un enjeu capital pour l'Union européenne dans sa quête de légitimité démocratique vis-à-vis des populations.

LE TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE - TFUE

ARTICLE 9

DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE - TFUE...

- **Une « clause sociale horizontale » appliquée à toutes les politiques de l'Union et assurant que son action vise à compléter celle des États...**
L'Union prend en compte, dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine.

ARTICLE 168

DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE - TFUE...

- **Une action visant à compléter celle des États, en aidant les gouvernements nationaux à atteindre des objectifs communs et à relever les défis transnationaux...**
L'objectif d'« améliorer la complémentarité des services de santé des Etats membres dans les régions transfrontalières » est repris.
Afin de faire face aux enjeux communs de sécurité, des mesures fixant des normes élevées de qualité et de sécurité des médicaments et des dispositifs à usage médical peuvent être adoptées.

ARTICLE 151

DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE - TFUE...

- **Les objectifs de la politique sociale énoncés...**
L'Union et les États membres ont pour objectifs la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, permettant leur égalisation dans le progrès, une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions.
- **Une harmonisation des systèmes sociaux... comme une résultante du marché intérieur...**
... faisant écho au Traité instituant la Communauté économique européenne - Traité CEE de 1957 et à son article 117.
Les États membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre permettant leur égalisation dans le progrès.

ARTICLE 311

DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE - TFUE...

- **Des objectifs assortis de moyens pour qu'il ne reste pas lettre morte...**
L'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques. L'Europe n'est pas un coût et le budget européen doit être un budget ambitieux d'investissement qui bénéficie à tous les Européens.

ARTICLE 191

DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE - TFUE...

- **Un principe de précaution comme base essentielle de la politique communautaire en matière de santé, d'environnement et de protection des consommateurs, qui aspire à un haut niveau de protection...**
Le principe de précaution permet aux autorités compétentes d'adopter des mesures préventives quand bien même toutes les preuves scientifiques relatives à l'occurrence du risque ne sont pas encore réunies.

ENTRE « TRAITÉS » ET « PROTOCOLE », LES SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL - SIG POUR UNE ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ.

Dans le langage européen, les services d'intérêt général - SIG recouvrent les services économiques - SIEG et non économiques - SNEIG que les autorités publiques considèrent comme étant d'intérêt général et soumettent à des obligations spécifiques de service public.

Outre des « Communications »,... leur reconnaissance par le droit primaire de l'Union européenne a été progressive :

- **Le Traité de Lisbonne contient des dispositions juridiques...**
- pour les services d'intérêt économique général - SIEG avec l'Article 14⁽³³⁾ et l'Article 106⁽³⁴⁾ du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - TFUE,
- et pour l'ensemble des SIG, avec le Protocole 26 annexé au Traité sur l'Union européenne - TUE et Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - TFUE⁽³⁵⁾.

S'y ajoute l'Article 36 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne⁽³⁶⁾.

(33) Plus de démocratie (N.B. Une nouvelle compétence législative du Parlement en matière de services publics par l'établissement de principes et la fixation de conditions garantissant le bon accomplissement des missions de service public dans l'Union européenne).

(34) Primauté de l'accomplissement des missions de service public sur les règles du Traité, notamment les règles de concurrence :

- Les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux règles des traités, notamment aux règles de concurrence, dans les limites où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie.

(35) Clarté en matière de gouvernance et de principes communs.

(36) Valeur juridique reconnue au droit à l'accès.

VYV & Solidaris, partenaires de long-terme pour une Europe du mieux-vivre.



En quelques mots...

Le Groupe VYV, 1^{er} acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

Le Groupe VYV (MGEN, Harmonie Mutuelle, Mutuelle Nationale Territoriale, MGEFI, Harmonie Fonction Publique, Mutuelle Mare-Gaillard, SMACL Assurances, Chorum...), créé en 2017, œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie.

L'ensemble des composantes du groupe et leurs 45 000 collaborateurs, protège 10 millions de personnes et propose des solutions adaptées à plus de 72 000 employeurs publics et privés. Il totalise un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros en assurance santé, en prévoyance, en soins et services d'accompagnement et en épargne retraite.

Au sein du groupe, VYV Care porte la stratégie de développement de l'offre de soins et de services. VYV Care rassemble plus de 1 000 structures, 25 000 collaborateurs, répartis dans 3 pôles d'activités : médico-social, sanitaire et biens médicaux.

Solidaris est la première mutualité francophone de Belgique et couvre à l'échelle du pays 30 % de la population soit plus de 3 millions d'affiliés.

Solidaris, dans une logique d'anticipation de l'avenir du métier mutualiste et de réponses aux besoins de la population, développe l'ensemble de ses activités selon trois axes stratégiques :

En étant un gestionnaire incontournable de l'assurance maladie, Solidaris assure le remboursement, auprès de ses affiliés, de plus de 7 milliards d'€ de prestations en santé. De cette mission de service public naît sa vision profondément enracinée de l'intérêt général.

En étant un prestataire full service, Solidaris protège efficacement ses affiliés en leur proposant une couverture complémentaire en santé pour plus de 130 millions d'€ remboursés et s'inscrit dans une approche globale de la santé en développant une offre sanitaire et médico-sociale de proximité qui s'appuie sur un réseau d'établissements hospitaliers, plus de 2 000 lits, 65 polycliniques, 32 magasins d'optique, 17 centres de planning familial, des services à domicile,...

En étant un acteur social et citoyen, Solidaris s'appuie sur un réseau associatif à l'écoute des besoins des jeunes, des seniors, des handicapés, des femmes.

Pour remplir l'ensemble de ses missions, Solidaris peut compter sur plus de 4 500 collaborateurs.